

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
NATHALIE BRIÈRE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE
JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE

F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI
DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3596

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 3 octobre 2003

Monsieur Luc Boulanger
Association québécoise des consommateurs
industriels d'électricité (AQCIE)
1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1800
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Par courriel et par poste

OBJET : Demande relative à la détermination du coût du service du Distributeur et à
la modification des tarifs de distribution d'électricité
Dossier Régie : R-3492-2002
Notre dossier : S-25984/FJM/NL

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de lundi dernier, veuillez trouver ci-joint copie électronique, en format Word, des pièces HQD-1, Document 1, HQD-2, Documents 1, 2, 2.1, 2.2 et HQD-5, Document 1.

Notre cliente tient à vous rappeler que les traductions réalisées par votre expert ne sont pas des documents émanant d'Hydro-Québec Distribution et, de ce fait, ne peuvent afficher son logo. Ces traductions n'ont aucune valeur probante en l'instance et ne sauraient être assimilées à la preuve de notre cliente.

Ainsi, nous vous interdisons de reproduire le logo d'Hydro-Québec Distribution et vous demandons de clairement identifier qu'il s'agit de traductions réalisées par votre organisme, pour les fins de votre intervention dans le présent dossier.

MARCHAND, LEMIEUX

2

Par ailleurs, en ce qui concerne les documents que vous avez déjà fait traduire portant le logo d'Hydro-Québec Distribution qui se retrouvent actuellement sur le site Internet de la Régie de l'énergie, nous vous demandons formellement de les faire retirer de ce site dans les meilleurs délais ou d'apporter les corrections nécessaires en ce qui concerne leur identification.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX

Éric Fraser

ÉF/mb

c.c. : Régie de l'énergie